

# Sentence Bartholomé Tecia<sup>1</sup>

---

Avec l'aimable contribution de Sonia Vernhes Rappaz, historienne et auteur de « [La noyade judiciaire dans la République de Genève \(1558-1619\)](#) », un article publié dans la revue *Crime, Histoire et Société*, Vol. 13, n°1. Elle travaille actuellement sur les discours juridiques et les pratiques judiciaires à Genève au XVIème siècle.

*Nous Sindiques juges des causes criminelles de ceste cité ayans veu le procès criminel fait et formé par devant nous à l'instance et poursuite de nostre lieutenant esdites causes instant contre toy Bartholomé fils de Bastian Tecia en Vilars Val de Luserne en Piedmont, escolier habitant à Genève. Par lequel et tes volontaires confessions faites et réitérées en nos mains nous conste et apert que t'estant dès ton jeune age abandonné à commettre l'horrible et détestable crime de sodomie et souffert qu'il fust perpétré en ta personne.*

*Au lieu d'amender ta vie pendant tant d'années que nostre seigneur ta despuis suporté et attendu en patience T'ayant en oultre fait tant de grâce de t'amener icy en son église pour y estre instruit en sa crainte et bien cognoistre la grandeur et énormité de ton forfait. Néanmoins tu as en icelle despuys peu de temps en ça attenté de commettre de nouveau un tel crime à l'endroit d'autres personnes et l'eusses acomply si Dieu par sa bonté ne leur eust fait grâce de te résister. Cas et crimes méritans griesve punition corporelle. A ces causes et autres instes nous à ce mouvans séans pour tribunal au lieu de nos ancestres selon nos ancienne coustumes. Apres bonne participation de Conseil avec nos citoiens.*

*Ayans Dieu et ses saintes escriptures devant nos yeux et invoqué son saint nom pour faire droit jugement disans au nom du père du fils et du saint esprit amen. Par ceste nostre diffinitive sentence laquelle donnons icy par escript. Toy Bartholomé Tecia condamnons a estre lié de cordes mené hors la Corraterie sur le fleuve du Rosne et là en iceluy estre noyé et submergé fasson accoustumée tellement que l'ame soyt séparée de ton corps et ainsi finiras tes jours pour estre en exemple aux autres qui tel cas voudroient commettre.*

*Et à vous nostre lieutenant commandons de mettre nostre presente sentence à deu et entière exécution.*

*Prononcé le lundy Xe de juing 1566 en ledit jour exécuté.*

**network**  
GAY LEADERSHIP

[Le texte original sur le site des Archives d'Etat de Genève \(AEG\)](#)

---

<sup>1</sup> Afin de rendre le texte plus lisible, la ponctuation, les majuscules aux noms propres, les accents et les apostrophes ont été ajoutés. L'orthographe originelle a été conservée, seul le nom de Bartholomé Tecia a été modernisé. Sonia Vernhes Rappaz 2013